

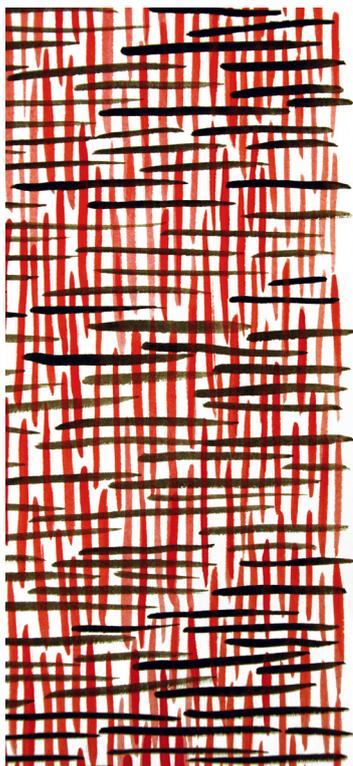
Aude Brunel

Cadre de santé, Chambres Mortuaires du Centre Hospitalier
Universitaire de Toulouse
Partenaire du collectif Goutte de Vies
Toulouse

Yves Cévènes

Secrétaire général du collectif Goutte de Vies
Toulouse

Morts de la Rue et « Goutte de Vies » : un collectif toulousain



Après avoir pris en charge et accompagné plusieurs cas d'espèce, en 2008 à Toulouse, un groupe de bénévoles crée le collectif « Goutte de Vies ». L'objectif est, en premier lieu, de rassembler les énergies et bonnes volontés prêtes à contribuer au repérage, à l'accompagnement de la fin de vie des personnes qui vivent ou ont vécu à la rue, et ce jusqu'à leurs funérailles. La confrontation au décès sur le terrain a mis en évidence différentes problématiques.

Une population précaire en pleine évolution

En 2008, les SDF constituaient le noyau principal de cette population indigente. Les décès se produisaient dans la plupart des cas sur la voie publique, dans des logements mis à disposition, dans des squats... Au fil des années, on a assisté à une évolution importante : les SDF n'étaient plus les seuls à être dans une situation de très grande précarité dans leur fin de vie. Ce constat s'appuie sur le suivi mis en place, année après année, par le collectif en lien avec les différents intervenants : d'une trentaine de cas dénombrés en 2008 sur le CHU de Toulouse, on est passé huit ans plus tard à soixante-deux cas, soit 100% d'augmentation¹.

L'indigence, définie comme la « situation de quelqu'un qui manque des choses matérielles les plus nécessaires à la vie, comme la nourriture, l'argent »², s'est transformée au gré de l'évolution de notre société en « un manque des choses matérielles, et de liens sociaux et familiaux ». Elle englobe les SDF et les personnes identifiées comme vivant dans une très grande précarité, mais aussi des citoyens établis, ayant un logement, mais restant, au moment de leur décès, sans famille connue ou en rupture familiale depuis de nombreuses années. Les corps de ces défunts vont alors mobiliser l'intervention de nombreux professionnels avant de pouvoir bénéficier du repos éternel auquel a droit chaque être humain.

La fracture sociale, si souvent mise en avant par les Politiques afin d'expliquer en partie la paupérisation de notre société, laisse apparaître une atténuation, voire une dissolution, de la solidarité familiale tant affective que pécuniaire. Les relations intergénérationnelles résistent difficilement aux individualismes et aux conflits familiaux. Les personnes isolées du fait d'une rupture familiale volontaire (ou subie), se retrouvent seules au moment de leurs funérailles.

Le cadre règlementaire et législatif

Au moment du décès, qu'il fasse l'objet d'une enquête judiciaire pour recherche des causes de la mort ou bien qu'il ait eu lieu dans un établissement de santé, le corps de la personne va être conservé dans une chambre mortuaire. L'institution judiciaire ou de santé va rechercher une famille, des proches. Le Code Général des collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indique que l'inhumation doit avoir lieu sous 6 jours, et par ailleurs, le Code de la Santé Publique (C.S.P.) précise les modalités à la disposition de l'établissement de Santé dépositaire du corps si ce dernier n'est pas réclamé sous 10 jours. Ces délais sont souvent en contradiction avec ceux nécessaires à la réalisation des recherches ci-dessus : retrouver trace d'une famille après une rupture totale des contacts ou bien dans le cas de personnes « isolées », s'avère difficile car peu d'indices sont à disposition. Les associations qui ont pu être en contact avec la personne décédée, sont souvent un recours important. Sur Toulouse, le collectif « Goutte de Vies - Collectif des Morts de la Rue 31 » assure ce rôle de facilitateur : son réseau relationnel a souvent permis de retrouver des familles en récupérant des informations auprès d'institutions très diverses.

Ensuite, dans le cas où le défunt est isolé et sans ressources ou si sa famille elle-même est sans ressources, les textes législatifs et règlementaires précisent que : l'établissement de santé peut faire procéder à l'inhumation selon les ressources laissées par le défunt (art. R.1112-76 du C.S.P.), ou bien cette mission de service public sera assurée par la commune (art. L.2223-27 du C.G.C.T.). Néanmoins, dans la plupart des cas rencontrés, on se trouve face à une famille qui refuse de prendre en charge l'organisation des funérailles pour des raisons de conflits intrafamiliaux. La démarche mise en place sera alors différente : le CHU adresse par courrier une demande de prise en charge de l'inhumation à la mairie de la commune de décès. Cette prise en charge représente pour la commune un coût certain, d'autant plus important que son budget est contraint, et que le nombre de demandes augmente de façon exponentielle. Elle pourra alors, dans le cas où la famille serait retrouvée, demander aux héritiers directs une participation aux frais engagés ou bien se porter créancier sur la succession du défunt si celui-ci disposait de biens.

L'aspect financier de ces décès a un impact majeur sur la diligence des élus à gérer ces dossiers. La solidarité nationale sera mobilisée, mais tout sera mis en œuvre afin de retrouver les héritiers du défunt. Ils pourront être sollicités, a posteriori, au titre de l'obligation alimentaire afin de rembourser tout ou partie des frais funéraires engagés par la commune.

¹ CHU Toulouse. (2016). *Bilan d'activité des Chambres Mortuaires*.

² Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales.

Les interlocuteurs « ressources »

Le collectif « Goutte de Vies », après avoir effectué un état des lieux des ressources, s'est attaché au fil des années à tisser des liens particuliers avec les établissements de santé, la Justice et les Forces de l'Ordre, la mairie et ses différents services, les associations adhérentes en lien direct avec le terrain. L'objectif était et reste le recueil des informations concernant le parcours de vie du défunt auprès de chaque interlocuteur. Toutes les ressources professionnelles sont mobilisées pour que, au bout du chemin, le décès permette de retrouver si pos-

sible une famille, des proches. Les liens pourront alors, si les parties en présence le souhaitent, être renoués avec bienveillance sous la forme de témoignages, ou par une présence au moment de l'inhumation. Il arrive parfois que le lien ne puisse pas être rétabli. Ce sont alors des bénévoles du collectif qui prépareront la cérémonie laïque, et accompagneront le défunt vers sa dernière demeure au cours d'un hommage individualisé en présence des copains de la rue et/ou des personnes qui ont connu et côtoyé le défunt.

▶ Et après ?

Nicolas Velut

Psychiatre, EMPP du CHU de Toulouse
Membre de l'association « Goutte de Vies »
Toulouse

À Toulouse comme ailleurs, il y a des gens qui vivent « à la rue », qui meurent d'y vivre, dans les interstices du tissu social et urbain, dans l'indifférence générale. Plutôt que d'y mourir, il faudrait plutôt dire qu'ils y disparaissent, qu'ils s'effacent comme au terme d'un processus logique de mise en précarité subjective, puis d'exclusion de la communauté des vivants (quels qu'en soient les déterminants), qui débute bien avant la mort biologique et qui n'est finalement que le but ultime et logique de ce voyage vers le néant. Car ils n'existent déjà plus tout à fait pour nous qui vivons « dans le monde », alors même qu'ils sont tout à fait vivants, tout près de nous qui passons à côté. Certains se sont tus, las de crier leur désespoir sans être entendus, mais d'autres choisissent de s'enfuir, car ils ont leurs raisons... Quoi qu'il en soit, tous s'effacent jusqu'à devenir transparent, se fondant dans la grisaille des murs et des trottoirs, allant jusqu'à faire disparaître leur mort... car mourir, comme naître, n'a pas qu'une portée réelle, biologique : c'est aussi un événement social, public et à ce titre publiable (impliquant une inscription dans les registres officiels). La mort de certaines personnes « à la rue » est en effet assimilable à une disparition pure et simple de leur corps du champ de la réalité et du visible, rien de plus. L'exclusion tend à écraser la dimension sociale de la vie, au profit d'une vie qui serait purement biologique, comme s'il s'agissait de se naturaliser tout à fait... « *into the wild* » : l'exclusion est à entendre comme une mise en suspens et un maintien du sujet « hors cadre » social, culturel et langagier, à le rendre « non signifiant ». A contrario, la meilleure preuve du fait que la mort de chacun est un événement « signifiant » qui concerne tout le monde, ce sont les « appels angoissés » que passent les riverains et les passants, dont le 115 est saturé quand un clochard disparaît du coin de rue où il s'était sédimenté, où il ne semblait plus exister que comme un monument autour duquel on circulait mais qui, sans qu'on s'en aperçoive, organisait l'espace urbain de notre quotidien, ultime façon pour un exclu de se signifier quand même.

« Goutte de Vies », le collectif des Morts de la Rue toulousain (CMR 31) se donne précisément pour but d'essayer de réinscrire le souvenir des morts qu'on oublie dans la mémoire collective, pour permettre aux vivants de mesurer la portée de leur perte, pour les réintégrer dans la collectivité, pour pouvoir aussi continuer à vivre, après...

À chaque occasion que les collègues travailleurs de rue ont d'aller au cimetière de Cornebarrieu, dans les environs de Toulouse, pour de nouvelles obsèques ou tout simplement pour accompagner quelqu'un qui veut se recueillir sur la tombe d'un ami, ils peuvent mesurer le chemin parcouru, singulièrement depuis 2008 que « Goutte de Vies » existe. Le « carré des indigents » a

en effet considérablement augmenté et changé d'allure, il s'est étoffé et personnalisé : ils sont tous là, avec leur nom sur la tombe, et chacun peut alors se recueillir dans la dignité, se souvenir des angoisses, de la tristesse, mais aussi des moments de bonheur partagés avec ceux qui dans la mort ne sont plus des exclus, mais ont réintégré la communauté des hommes. Cette promenade du souvenir permet aussi de mesurer combien la vie « à la rue » est meurtrière, et combien accompagner ceux qui errent peut être parfois douloureux. Tout un imaginaire se met en branle, qui provoque des évocations de ce qu'a été le travail, ces moments partagés avec Pierre, Paul ou Jacques... nécessaire réinscription dans le langage qui accompagne le travail de deuil et qui fait que la vie peut continuer. D'où l'importance de ces lieux du souvenir, mais aussi de temps d'évocation et de parole, plus ou moins ritualisés.

C'est bien cela que permet le travail associatif de Goutte de Vies : en s'occupant des morts que personne ne réclame, en leur rendant un nom, une histoire, une consistance imaginaire et une inscription symbolique, il s'agit surtout de s'occuper des vivants, de ceux qui restent ! En pratique, outre une action de recension statistique participant au réseau national, l'association (qui a passé une convention avec la mairie de Toulouse) a de nombreuses activités : entretenir les tombes du « carré des indigents » ; organiser des cérémonies (laïques ou religieuses, au plus près de ce qu'on peut savoir des croyances du mort) pour ceux que personne ne réclame, faciliter la diffusion des informations et les recherches de l'entourage, accueillir les familles et les mettre en relation parfois quand ils le demandent ; collecter les souvenirs (matériels et immatériels) du défunt pour qu'ils ne soient pas perdus ; et aussi, animer des moments d'évocation de ce que fût la vie du défunt, de ce que fût sa fin, parfois très longue, et de ce que fût sa mort, avec ceux qui l'ont croisé, qui ont parfois vécu avec lui ou bien qui l'ont accompagné jusqu'à la fin, et qui en font la demande.

Goutte de Vies est une chambre d'écho, qui recense les morts que personne ne réclame, comme des faits objectifs (soumis à statistique), mais surtout qui tente de prendre acte des affectations, des effets subjectifs parfois paradoxaux que ces morts « à la rue » provoquent, qui ne sont jamais réductibles à des disparitions, pures extinctions insignifiantes sans effet sur le reste du monde... L'association tente d'œuvrer vers la réinscription dans le champ imaginaire et symbolique (lieu d'inscription dans le langage, recueil des récits et témoignages, traitement légal, culturel...) de ces effets réels et inouïs dus à la disparition de nos semblables, qui sinon pourraient continuer à alimenter la violence et le bruit du monde...